

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE LA CITOYENNETE

> Bureau de la Réglementation

PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE

Le Préfet du Val d'Oise Officier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRETE N° 000323 PORTANT AGREMENT ET AUTORISATION D'EXERCER D'UNE AGENCE DE RECHERCHES PRIVEES

- VU la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983, réglementant les activités privées de sécurité, modifiée par la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003, par la loi n° 2004-204 du 09 mars 2004 et par la loi n° 2005-516 du 20 mai 2005,
- VU la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits descitoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24;
- VU le décret n° 2005-1123 du 6 septembre 2005 relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées,
- VU la circulaire du ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire n° INT/D/0600003/C du 13 janvier 2006 relative à l'application des articles 5-8, 6-5, 23-5 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité,
- VU le décret n° 2007-1181 du 03 août 2007 modifiant le décret n° 2005-1123, relatif à la qualification professionnelle des dirigeants et à l'aptitude professionnelle des salariés des agences de recherches privées.
- VU le récépissé n° 2004/02/95 du 02 AVRIL 2004,
- VU l'extrait n° 2 du Casier Judiciaire de l'intéressé,
- VU le résultat des consultations des fichiers STIC et JUDEX de la police nationale et de la gendarmerie,
- CONSIDERANT que la situation de Monsieur PELLETIERArnaud, né le08 mai 1973 à Montreuil(93), titulaire d'un récépissé de déclaration n° 2004/02/95 du 02 Avril 2004, lui permettant d'exercer l'activité d'agent de recherches privées à l'adresse suivante : 50, avenue de Paris 95600 EAUBONNE.
- CONSIDERANT que l'intéressé remplit les conditions imposées par la législation en vigueur ;
- SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise ;

.../...

ARRETE

ARTICLE 1er: L'agence de recherches privées «AGENCE LEPRIVE» sise 50, avenue de Paris – 95600 EAUBONNE, est autorisée à exercer des activités de recherches privées à compter de la date de notification du présent arrêté.

ARTICLE 2 : Monsieur PELLETIER Arnaud est agréé à exercer la fonction de dirigeant d'une société ayant pour objet de recueillir, même sans faire état de sa qualité ni révéler l'objet de sa mission, des informations ou renseignements destinés à des tiers, en vue de la défense de leurs intérêts.

ARTICLE 3 : le numéro d'agrément et le caractère privé de cette activité devront figurer sur tous les documents de nature informative, contractuelle ou publicitaire. Cette autorisation est nominative. Elle ne peut pas être utilisée par une autre entreprise ou personne en dehors de celle mentionnée à l'article 2

ARTICLE 4: le bénéficiaire du présent agrément est tenu de signaler tout changement intervenu dans sa situation professionnelle.

ARTICLE 5: l'activité visée à l'article 1er est strictement limitée à son objet. Sont exclus les autres activités de sécurité concernées par la loi du 12 juillet 1983 susvisée.

ARTICLE 6 : Le Secrétaire Général de la Préfecture du Val d'Oise est chargé de l'application du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur PELLETIER Arnaud.

Fait à CERGY-PONTOISE, le 3 1 JUIL. 2008

Pour le Préfet et par délégation, Le Secrétaire Général

Pierre LAMBERT